

REGLEMENT JEU CONCOURS
SALON DES VACANCES DE BRUXELLES
2016

ARTICLE 1 :

L'Etablissement Public **ATC (AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE)**,
Domicilié 17, boulevard du Roi Jérôme 20181 AJACCIO cedex 1 (France)
Organise à l'occasion du SALON DES VACANCES DE BRUXELLES un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat,
Ce jeu débutera le :

Vendredi 05 février et se terminera le lundi 8 février 2016, à la fermeture des portes du salon :

- Du vendredi 05 février au lundi 8 février 2016 le jeu sera proposé à la banque d'accueil de l'Agence du Tourisme de la Corse au SALON DES VACANCES DE BRUXELLES.
Les bulletins de participation seront mis à disposition sur le stand de la Corse.
Il sera annoncé sur les sites : du SALON DES VACANCES DE BRUXELLES, Vakantie.be, sur la page Facebook « I love Corsica » et consultable sur le site visit-corsica.

ARTICLE 2 :

- La participation à ce jeu est ouverte sur l'Espace Corse au SALON DES VACANCES DE BRUXELLES des coupons seront mis à disposition; à toute personne majeure résidant en Europe, à l'exclusion des salariés de l'Agence du Tourisme de la Corse.

ARTICLE 3 :

Ce jeu concours sera annoncé sur les sites du SALON DES VACANCES DE BRUXELLES, visit-corsica.com, Vakantie.be, ainsi que sur la page Facebook « I love Corsica » de l'ATC, entre le lundi 25 janvier 2016 et le lundi 8 février 2016.

Il sera également présenté au SALON DES VACANCES DE BRUXELLES sur le stand de la Corse.

ARTICLE 4 :

Pour participer, il suffit, de vous rendre sur le stand de la Corse de remplir le coupon disponible et de le glisser dans l'urne prévue à cet effet. 4 questions serviront à déterminer le savoir-faire des participants.

ARTICLE 5 :

Les résultats se dérouleront selon les modalités suivantes :

➤ Lot N° 1 offert par : MARITIMA FERRIES

1 traversée A/R pour 2 personnes + 1 cabine + 1 véhicule de tourisme (hors taxes et droit de port), hors repas et petit déjeuner, en fonction des disponibilités dans la classe tarifaire le jour de la réservation, toutes les conditions vous seront détaillées le moment venu. Valable jusqu'au 28 février 2017 (non prorogeable).

➤ Lot N°2 offert par : CORSICA FERRIES

1traversée A/R pour 2 personnes + 1 véhicule de tourisme.
(Le bon de réduction ne peut pas être crédité aux réservations existantes.
Voiture jusqu'à 5m longueur. Valable en 2016 sur nos lignes vers la Corse.

➤ Lot N°3 offert par : AIR CORSICA

2 X 2 billets A/R Liège Ajaccio ou Bastia au choix, billet soumis à condition, sous réserve de disponibilité, franchise bagage de 23 kg par personne, validité du 22 mai au 2 octobre 2016 pour Liège/ Ajaccio, du 8 mai au 25 septembre 2016 pour Liege/Bastia.

➤ Lot N°4 offert par : CORSICA TRAVEL

2 billets d'avion Aller/Retour Bruxelles/Bastia, depart entre le 30/04/2016 et 25/06/2016 et entre le 23/07/2016 et le 24/09/2016.

Participeront au concours tous les formulaires ayant réuni les conditions énoncées à l'article 4, La dernière question concernant le nombre de bonnes réponses reçues le lundi 8 février à 18h, à la fermeture des portes du salon des vacances de Bruxelles, servira à départager les gagnants.

ARTICLE 6 :

À l'issue de la prise de connaissance des bulletins, les gagnants seront contactés directement par téléphone ou par mail suivant les informations indiquées sur le formulaire de participation, avant le 1^{er} Mars 2016 et seront informés par l'ATC des modalités de retraits des offres.

ARTICLE 7 :

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de la mauvaise transmission des coordonnées.

Toute demande comportant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de vérifier les coordonnées des gagnants, leur authenticité et le respect des conditions de participation à ce jeu. Toute falsification entraîne automatiquement l'élimination du participant. Les sociétés organisatrices se réservent en outre la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

ARTICLE 8 :

Le règlement complet est consultable sur visit-corsica.com.

ARTICLE 9 :

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération, si les circonstances les y obligent, sans avoir à justifier de cette décision et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

ARTICLE 10 :

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement, Atout France est autorisé à les traiter également, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

ATC - Jeu concours SALON DES VACANCES DE BRUXELLES 2016

17, boulevard du Roi Jérôme

20181 Ajaccio Cedex 01

ou nous contacter par E- mail à l'adresse : macelli@ctc-atc.com

ARTICLE 11 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 12 :

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par les sociétés organisatrices, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du jeu.

ARTICLE 13 :

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 14:

Au-delà du 15 avril 2016 les lots non réclamés seront considérés perdus et ne pourront être utilisés.